

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Rhepanol h-Nahreiniger**

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Rhepanol h-Nahreiniger

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyant

**Utilisations déconseillées**

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	FDT Flachdach Technologie GmbH & Co. KG	
Rue:	Eisenbahnstraße 6-8	
Lieu:	D-68199 Mannheim	
Téléphone:	+49 (621) 8504100	Téléfax: +49 (621) 8504200
e-mail:	kundenservice@fdt.de	
Interlocuteur:	Marco Anderer	Téléphone: +49 (621) 8504563
e-mail:	marco.anderer@fdt.de	
Internet:	http://www.fdt.de	
Service responsable:	Arbeitssicherheit und Umweltschutz	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Centre antipoison (Mayence, Allemagne): +49 (0)6131 - 19240 (24h - de, en)  
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

butanone; méthyléthylcétone

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 2 de 12

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément aux prescriptions nationales en matière d'élimination.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			55 %
	201-159-0	606-002-00-3	01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			45 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
1589-47-5	2-méthoxypropanol			<0,2 %
	216-455-5	603-106-00-0		
	Flam. Liq. 3, Repr. 1B, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H226 H360D *** H335 H315 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.  
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.  
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

**Rhepanol h-Nahreiniger**

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 3 de 12

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas de contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 4 de 12

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	50	188		VME (8 h)	
		100	375		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

#### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 5 de 12

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1161 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	600 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	412
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	106 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	31 mg/kg p.c./jour
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	553,5 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	50,6 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	369 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	18,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	43,9 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,3 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone	
	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	709 mg/l
	Sol	22,5 mg/kg
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	
	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	41,6 mg/kg
	Sédiment marin	4,17 mg/kg
	Sol	2,47 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

##### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 6 de 12

chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle. NBR (Caoutchouc nitrile). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

PVC (Chlorure de polyvinyle).

période de latence: >240 Minutes

#### Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

#### Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur:	non déterminé	<b>Testé selon la méthode</b>
------------	---------------	-------------------------------

#### Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	79 °C
--	-------

Point d'éclair:	-4 °C
-----------------	-------

#### Inflammabilité

gaz:	non déterminé
------	---------------

#### Dangers d'explosion

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Limite inférieure d'explosivité:	1,8 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	12,0 vol. %
----------------------------------	-------------

Température d'inflammation:	278 °C	DIN 51794
-----------------------------	--------	-----------

#### Température d'auto-inflammabilité

gaz:	non déterminé
------	---------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

#### Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: (à 20 °C)	95 hPa
----------------------------------	--------

Densité (à 20 °C):	0,863 g/cm <sup>3</sup>	DIN 53217
--------------------	-------------------------	-----------

Hydrosolubilité:	non ou peu miscible
------------------	---------------------

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	1 mPa·s	ISO 2555
-----------------------------------	---------	----------

Viscosité cinématique:	non déterminé
------------------------	---------------

Densité de vapeur:	non déterminé
--------------------	---------------

Teneur en solvant:	100,0%
--------------------	--------

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée supplémentaire disponible.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 7 de 12

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes vives et autres sources d'inflammation. Charges électrostatiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Acide. Alcalis (bases). Agents oxydants, fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone				
	par voie orale	DL50 >2193 mg/kg	Rat	OCDE 423	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	OCDE 402	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 34 mg/l	Rat		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	par voie orale	DL50 4016 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		

#### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (butanone; méthyléthylcétone; 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 8 de 12

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2990	96 h	Pimephales promelas	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1972	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE 202
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	6812	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	21100-25900 mg/l	48 h	Daphnia magna	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol				
	OECD 301E	96%	28		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol	0,37

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahtreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 9 de 12

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés


150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés


Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (butanone; méthyléthylcétone, 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagee:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

#### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (butanone; méthyléthylcétone, 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagee:	E2

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


### Rhepanol h-Nahtreiniger

Date de révision: 27.07.2015


Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 10 de 12

#### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (butanone; ethyl methyl ketone, 1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	Nein
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité déagée:	E2
EmS:	F-E, S-E

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (butanone; ethyl methyl ketone, 1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité déagée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Rhepanol h-Nahreiniger**

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 11 de 12

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: 2-méthoxypropanol

2004/42/CE (COV): 862,5 g/l

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Version 1,00 - Première édition - 07.08.2012

Version 1,01 - Classification / marquage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (SGH/CLP) et révision générale - 27.07.2015

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

COV : Composés organiques volatils

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Rhepanol h-Nahreiniger

Date de révision: 27.07.2015

Code du produit: RCSO-FDT-024

Page 12 de 12

vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux  
CPE : Classe de pollution des eaux  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
DNEL : Derived No Effect Level  
PNEC : Predicted No Effect Concentration  
TLV : Threshold Limiting Value  
STOT : Specific Target Organ Toxicity

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

REACHECK Solutions GmbH, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne  
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@reacheck.eu,  
www.reacheck.eu

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*